

Mission 1 : le combat pour l'emploi local	M1
Action 1 : faire émerger les PME du futur	A1
Animation économique	516

La Commission Permanente,

- VU** les articles 107 et 108 du Traité sur le Fonctionnement de l'Union Européenne,
- VU** le règlement (UE) n°1407/2013 de la Commission européenne du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis - JOUE 24/12/2013 L 352/1,
- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 1511-1 et suivants, L 1611-4 et L 4221-1 et suivants,
- VU** la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 10,
- VU** le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris en application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,
- VU** l'arrêté du 11 octobre 2006 portant fixation des modalités de présentation du compte rendu financier prévu à l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000,
- VU** l'arrêté DIRECCTE/2017/27 du Préfet de région en date du 24 février 2017 portant approbation du Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation de la Région des Pays de la Loire,
- VU** la délibération du Conseil régional du 18 décembre 2015 modifiée donnant délégation du Conseil régional à la Commission permanente,
- VU** la délibération du Conseil régional en date des 14, 15 et 16 décembre 2016 approuvant le Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation,
- VU** le règlement budgétaire et financier,
- VU** le budget voté au titre de l'exercice 2019 lors des séances du Conseil régional relatives au budget de la Région,
- CONSIDERANT** le rapport de sa Présidente,
- CONSIDERANT** l'avis de la commission Entreprise, développement international, tourisme, innovation, enseignement supérieur et recherche

Après en avoir délibéré,

1. Etudes et audits

AFFECTE

une autorisation d'engagement complémentaire de 100 000 € concernant l'accord-cadre relatif à l'élaboration d'études flash en matière d'intelligence économique attribué à l'ADIT,

AFFECTE

une autorisation d'engagement complémentaire de 175 000 € concernant le futur accord-cadre "Diagnostic économique et financier, analyse et suivi d'entreprises en restructuration",

AFFECTE

une autorisation d'engagement de 30 000 € pour la réalisation d'une étude portant sur l'impact des aides apportées en soutien aux investissements des entreprises halio alimentaires et des élevages aquacoles.

2- Expérimentation accompagnement déploiement des Volontaires Territoriaux en Entreprises

APPROUVE

le règlement d'intervention pour le versement d'une bourse d'immersion aux candidats à une offre VTE proposée par une entreprise des Pays de la Loire (2 annexe 1),

AFFECTE

une autorisation d'engagement de 10 000 € pour lancer le déploiement du dispositif « bourse d'immersion » (2 annexes 2 et 3),

AFFECTE

une autorisation d'engagement de 10 000 € pour la réalisation de vidéos valorisant l'offre VTE sur les plateformes nationale et régionale,

AUTORISE

la Présidente à prendre toutes les dispositions nécessaires pour la bonne mise en œuvre de ce dispositif conformément au règlement d'intervention.

La Présidente du Conseil régional



Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ

Abstentions : Groupe Socialiste, Écologiste, Radical et Républicain

REÇU le 18/11/19 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs